

Les Recommandation

Plusieurs recommandations en faveur de la création d'une CNIL – Commission Nationale pour l'Informatique et les Libertés- ont été adoptées par la conférence internationale sur « La Protection des Données à Caractère Personnel : Vers La création d'une CNIL » organisée à la maison de l'avocat a Beyrouth, sous le haut patronage de son excellence Mr. Le ministre de la justice, général Ashraf Rifi, et en Présence de l'ex-ministre de la justice Pr. Ibrahim Najjar, de Mr. Emmanuel Adjovi de la Direction de la francophonie Numérique –OIF- et du président de la commission parlementaire des Technologies de l'Information au parlement libanais, Mr. Samer Saade.

Par conséquent, les organisateurs, ainsi que les intervenants et participants prient le gouvernement et le parlement de :

- 1- D'adhérer aux conventions européennes sur la cyber criminalité, la Protection des données à caractère personnel et les données des télécoms
- 2- De noter le besoin imminent de réviser le projet de loi, actuellement en instance de préparation par devant la Commission de l'informatique du Parlement, de manière à créer la Haute Autorité – CNIL- qui mettra en application une « Stratégie Nationale d'une politique de l'informatique et des Libertés » digne d'un pays comme le LIBAN.
- 3- De créer une CNIL qui se chargera d'instaurer la confiance dans la société de l'information, et d'observer l'équilibre entre la protection des données à caractère personnel, et le besoin de protéger la sécurité des citoyens et de l'Etat.
- 4- De reconnaître aux autorités judiciaires les compétences nécessaires à prononcer des décisions et arrêts en matière de protection des internautes et de l'ordre public
- 5- D'intégrer des formations de veille auprès des écoles et des établissements d'enseignement supérieur, dans un but de veille et de formation.
- 6- D'élaborer une politique de formation continue pour les agents de la fonction publique pour les aider à gérer les données personnelles et particulièrement les données sensibles - Sante et sécurité- de manière sûre qui respectera les droits de l'homme et du citoyen.
- 7- Adopter des points d'échange au niveau national qui contribue à une meilleure protection des données personnelles.
- 8- Adopter une stratégie nationale de cyber sécurité, vu le rôle de cette dernière dans le renforcement de la sécurité nationale